



L'édito

On ne fait pas ça !

À la veille de l'appel à la grève du 17 juin (1er jour du bac), le discours ministériel visait à discréditer la profession en pointant le « manque de responsabilité » des grévistes. Sur le site du *Figaro*, J.M. Blanquer incitait les personnels à « ne pas tomber dans le panneau » (seraient-ils si crédules ?), à « ne pas stresser inutilement les élèves » (surtout, faire oublier Parcoursup) et à ne pas cesser le travail, car « on ne fait pas ça » le 1er jour du bac : il fallait montrer la « bonne Education Nationale ».

Il fallait donc « faire réussir les élèves jusqu'au bout » (J.M. Huart, Dgesco, au micro de *France Culture* le 14 juin), « être là le jour J », et recourir à l'intervention des forces de l'ordre si nécessaire en cas de perturbations.

Au même moment, un article du *Républicain Lorrain* relatait l'histoire de Ralph, ce réfugié burundais élève de terminale ES dans un lycée de Sarreguemines, enregistré sur Parcoursup et qui se préparait à entrer à l'Université de Nancy. Ralph, pourtant, n'a pas pu « réussir jusqu'au bout » et « être présent le jour J » : lors du conseil de classe, ses professeurs ont appris que Ralph avait été expulsé vers la Belgique, après intervention des forces de l'ordre. Cynisme, autoritarisme bureaucratique, sélection : ce ne sont pas seulement des réformes que nous combattons depuis des mois, et que nous continuerons de dénoncer dès la rentrée, mais aussi une conception de l'Éducation et de nos métiers si étrangère à ce que nous défendons : émancipation, solidarité et égalité, humanisme. Notre service public. ■

Jean-François Carémel

Fonction publique Le statut de la liberté

Et si la réforme Blanquer « pour l'école de la confiance » n'était pas un projet « fourre-tout », mais une déclinaison « éducative » du projet Dussopt de « transformation » de l'action publique, et une généralisation – à l'échelle du système éducatif – des réformes du bac et du lycée, lancées dès 2017 ?

En théorie : la cohérence managériale

La logique d'ensemble de ces contre-réformes est connue : elle vient du Nouveau Management Public (NMP), qui veut transposer dans le secteur public les méthodes de gestion du privé, de façon à faire baisser la dépense publique ... et satisfaire aux exigences budgétaires de l'UE. Pour augmenter « l'efficacité » du service public d'éducation, il faudrait ainsi réduire le « coût des ressources humaines » en développant la

contractualisation (Loi Fonction Publique), ou en désactivant la protection de l'emploi liée au statut (dispositif de « rupture conventionnelle »). Le NMP remet ainsi en cause le rôle de l'État, encourage l'autonomie de fonctionnement et la décentralisation des décisions : adapter l'offre de formation aux moyens et aux « choix » locaux (réforme du lycée), permettre au chef d'établissement de suspendre 3 jours un agent (projet Dussopt), lui donner des outils pour annualiser le service des enseignants et créer des établissements internationaux adaptés à l'élite (EPLEI du projet Blanquer, comme à Marcq-en-Baroeul) : autant de dispositifs pour renforcer le « pilotage local ».

En pratique : l'obstacle du terrain

Mais les luttes menées depuis des mois ont permis des victoires. Si l'annualisation du service des personnels du 2d degré reste possible, la mobilisation a permis de la restreindre à des expérimentations qui devront respecter « l'accord des intéressés » ; J.M. Blanquer n'a pas pu inscrire dans sa loi les regroupements écoles-collèges, qui auraient instauré la bivalence et justifié l'augmentation du temps de service en collège ; mais la refonte du DNB pourrait constituer un nouvel angle de réforme, via l'évaluation et le rôle accru des personnels de direction. C'est dire qu'il faudra poursuivre le combat ; mais ce gouvernement est affaibli et veut engager une réforme des retraites dans les pires conditions. Et dès la rentrée, l'organisation des services en lycée et la volonté de nous imposer, par décret, 5 jours de formation sur les vacances, vont accroître le mécontentement légitime des collègues : tenons-nous prêts ! ■

Jean-François Carémel



Bilan «Vacances, j'oublie tout ?»

« Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » (B. Brecht)

Les collègues n'ont pas manqué d'occasions, cette année, de contester les réformes en cours : école de la confiance, transformation de la Fonction Publique, réformes du lycée et du bac, imposition d'une deuxième HSA, obligation de se former 5 jours pendant les congés et, prochainement, réforme des retraites... les sujets de mécontentement sont légion. Et les votes «contre» ces réformes au CSE et CTM n'ont jamais été pris en compte par le ministre.

De très nombreuses modalités d'action ont été proposées par le SNES et la FSU ou imaginées par des collègues : démission de la fonction de PP, motions en CA, pétitions, arrêt de travail d'une heure sur HIS « stop mépris », pi-

que-niques revendicatifs, référendum sur les réformes organisés dans les établissements, interventions en CA, etc. Les militants sont également intervenus dans les différentes instances nationales (CTM, CSE, CHSCTM), académiques (CTA, CTSD, CHSCTA), et locales (CA). Pour fédérer ces actions, des grèves et manifestations ont été proposées : mardi 9 octobre, lundi 12 novembre, jeudi 24 janvier, samedi 30 mars, jeudi 9 mai, samedi 18 mai (10 000 collègues à Paris !) et lundi 17 juin, premier jour du bac. Le S3 défend aussi le maintien de la grève de la surveillance le 1er jour du DNB. Le SNES et la FSU ont toujours été à l'initiative dans ces mouvements et ont toujours recherché l'unité la plus large, sans toujours être suivis.

Alors, pourquoi tant de dates ? Parce que les attaques sont très graves et parce que le gouvernement reste sourd et refuse tout dialogue social. C'est le refus obtus du ministre d'écouter le terrain depuis deux ans qui a amené le SNES-FSU, avec 11 organisations syndicales, à appeler à la grève le 17 juin.

Ces actions n'ont pas été inutiles : quelques concessions ont été arrachées au gouvernement comme la suppression des écoles des savoirs fondamentaux. Qui sait également ce qui se serait passé sans ces initiatives ?

Et nous ne déclarerons pas forfait, la lutte continuera à la rentrée...Alors, rechargez vos batteries pendant les vacances ! ■

Odile Deverne



Le manager du trimestre

Double peine !

En dépit d'un appel national et unitaire à la grève, un chef d'établissement facétieux avait décidé de placer, jeudi 9 mai, trois heures de travail supplémentaire après les cours, au titre de la journée de solidarité. Furieux qu'une collègue ose se porter gréviste, il lui signifia que son absence pour la journée et la réunion du soir lui coûterait le retrait d'1/30ème et de 3 HSE pourtant déjà effectuées (le drame des substances hallucinogènes dans l'éducation nationale...) ! La section académique est intervenue auprès du rectorat pour dénoncer une atteinte manifeste au droit de grève et pour que les textes sur le décompte des jours de grève soient appliqués : c'est 1/30ème, quel que soit le nombre d'heures non effectuées dans la journée. ■

Perspectives La rentrée... ou pas ?

Après les grèves exceptionnelles de la fin d'année scolaire, la section académique du SNES-FSU réfléchit déjà aux suites à donner pour lutter contre les réformes des lycées, la loi confiance et la réforme de la Fonction Publique... D'autant plus que devraient venir s'y greffer les luttes à mener contre la réforme des retraites, et que J.M. Blanquer cherche à nous faire travailler plus en imposant 5 jours de formation obligatoire sur les vacances...

D'ores et déjà, la section académique appelle les collègues à **refuser d'être professeur principal à la rentrée** ; en effet, la charge de travail ne cesse de s'alourdir, mais la rémunération n'augmente pas... Les chefs d'établissement demandent par exemple de plus en plus aux PP de pallier le manque de Psy-EN en matière d'orientation. Pour dénoncer cette charge de travail sous-payée, la machine à exclure Parcoursup et la réforme des lycées, **refusons toutes et tous d'être PP !**

Nous pouvons également nous attendre, dès la rentrée, à une certaine pagaille dans les lycées : EDT dynamités, classes surchargées, groupes inexistants dans certains enseignements, manque de matériel... Bref, la mise en place de la réforme risque d'être tumultueuse !

Pour dénoncer ce chaos, la section académique du SNES-FSU et la FSU59/62 déposeront des **préavis de grève pour les premiers jours de la rentrée** afin que les équipes puissent exprimer leur opposition quant à la désorganisation de leurs services, la détérioration de leurs conditions de travail et la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves.

Pour la section académique, **il semble nécessaire que chaque section d'établissement organise très vite, après la pré-rentrée, une AG d'établissement ou une HIS pour lister les dysfonctionnements, et qu'elle nous les fasse remonter.** Si le rapport de force le permet, des grèves locales pourront être envisagées sur des revendications décidées collectivement.

La section académique organisera très rapidement, en septembre, **une CAA élargie à tous les S1 pour faire le bilan de la rentrée et décider des suites de l'action.** ■

Olivier Carraud



AED pré-pro Le contrat capote !

Ces contrats AED, dits de pré-professionnalisation, issus de l'article 14 de la Loi Blanquer, entendaient attirer, dès septembre, des étudiants vers les métiers de l'enseignement, en leur confiant progressivement ces missions :

- en L2, participation à l'aide aux devoirs (dispositif « devoirs faits ») ;
- en L3, participation à l'accompagnement personnalisé, EPI au collège et intervention dans les parcours éducatifs ;
- en M1, remplacement d'enseignants.

Sous couvert de dispositif social, il s'agit en fait de missions d'enseignement au tarif *low cost*, au déni de notre métier. On est loin de la confiance dans le service public d'Éducation Nationale !

Pour l'Académie de Lille, 50 contrats étaient prévus dans le second degré (20 en Lettres Modernes, 20 en Maths et 10 en Allemand).

Les EPLE avaient jusqu'au 31 mai pour voter au CA le principe de recrutement de ces AED : le CTA du 8 juin a annoncé que seuls 72 établissements sur 679 ont proposé de les accueillir ; le 10 juin, à 5 jours de la fin des candidatures, il n'y avait que 33 étudiants à avoir déposé leur dossier ! Beau constat d'échec ! ■

Eric Duflos

Cités éducatives Effets d'annonces, dérèglementations et management local

Début mai à Lens, à grand renfort de com', J.M. Blanquer est venu présenter le lancement de la labellisation «Cités Educatives».

S'appuyant sur certaines idées du rapport Borloo, pourtant enterré en novembre 2018, ce programme est censé renforcer les politiques éducatives en Éducation Prioritaire dans les quartiers relevant de la politique de la ville. 8 sites ont été pré-sélectionnés dans l'académie : Calais, Arras ouest, Lille sud, Maubeuge, Roubaix, Denain, Valenciennes Escaut, Tourcoing Bourgogne... Les avant-projets doivent être déposés par les collectivités territoriales pour le 30 juin et la labellisation officielle s'ensuivra en juillet.

L'objectif affiché ? Mettre en cohérence les différentes politiques existantes de la maternelle au collège et renforcer la réussite. A la clef : 30 000 euros pour le collège tête de file.

Les problèmes ? Une annonce de label (sans critères nationaux) alors que la labellisation de l'Éducation Prioritaire est remise à plat - nouvelle carte prévue pour la rentrée

2020 - et que l'objectif du gouvernement est de la réduire.

Une labellisation - une de plus - qui minimise le rôle de l'Éducation Nationale par rapport aux collectivités, aux associations etc... et qui laisse apparaître l'absence d'ambition éducative pour les enfants et les jeunes des quartiers populaires. Rien sur les moyens d'enseignement, les effectifs, le remplacement ...

Une labellisation, enfin, qui fait écho aux EPSE, provisoirement enterrés, avec un principal tête de pont chargé de finaliser les projets et de répartir la manne... comme si les projets remplaçaient les programmes... Comme si surtout, les élèves en Éducation Prioritaire étaient des élèves de seconde catégorique. ■

Catherine Piécuch

CIO, ONISEP Petit glossaire d'une mise à mort !

■ **CIO** : service spécialisé et reconnu de l'EN, que l'on veut faire passer pour inefficace alors qu'on ne lui offre que des moyens de fonctionnement très limités. Moyens pourtant grassement investis pour encourager la privatisation avec toutes les dérives qu'elle comporte. J.M. Blanquer reporte ses annonces mais des fuites issues de diverses académies évoquent la fermeture de 70% des CIO sur le territoire d'ici 3 ans, l'affectation des Psy-EN en lycée, la dispersion des directeur.trices de CIO sur des missions diverses.

■ **ONISEP** : seul éditeur public d'information sur les métiers et les études, ressource reconnue de tous. Démantelé par la loi du 05/09/18 transférant une partie des services et postes aux Régions mais dont les personnels sont toujours dans l'attente des modalités de transfert.

■ **Régions** : collectivités récupérant la compétence pour informer les élèves sur les métiers et formations grâce à la loi précitée. Rôle défini dans le cadre de référence signé par J.M. Blanquer concevant l'orientation d'une manière purement économique, laissant la porte ouverte aux inégalités territoriales, sans réflexion sur la liberté de choix des jeunes et occultant le rôle des Psy-EN.

■ **Ministère et Rectorat** : administrations entretenant le mépris des personnels ; le premier par des réformes lancées sans concertation avec les représentants.es de la profession, le second en ne donnant plus suite à l'audience demandée par la FSU depuis février dernier.

■ **Professeurs** : collègues de l'EN qui, en plus de leurs missions et sans compensation financière ni formation, récupèrent l'accompagnement à l'orientation des élèves.

■ **Psy-EN** : personnel qualifié en colère, malmené, dont le recrutement disparaît peu à peu, appelé par le SNES-FSU à se mobiliser le 18 juin à Paris pour lutter contre ces projets désastreux ! ■

Yann Bonenfant

Le tweet du mois



Monsieur Le Prof @MseurLe... · 10 h
Bonjour @jmbanquer, ce matin sur @franceinter en décrivant la grève des enseignants vous avez utilisé le terme "prise d'otage", je crois que vous l'avez confondu avec "droit constitutionnel."

19 536 2 282

Le saviez-vous ?



La rupture conventionnelle

Créée dans le secteur privé en 2008, elle est annoncée dans la Fonction Publique d'État, donc dans l'Éducation Nationale, pour janvier 2020.

Sous couvert d'une offre alléchante d'Indemnité de départ volontaire allant jusqu'à deux fois le montant brut du revenu annuel de l'année écoulée, ce dispositif sera en fait une manière de se débarrasser à bon compte des non-titulaires en CDI, ainsi que de fonctionnaires, dans le cadre de la réduction des postes (120 000 annoncés) et du remplacement de 25% des fonctionnaires par des contractuels. ■

Réformes du lycée et du bac...

Depuis bientôt deux ans, le SNES-FSU a tenté de mobiliser contre les réformes du lycée et du bac, que le ministre impose dans un déni complet du "dialogue social". Mais la mobilisation des personnels n'a pas permis, à ce jour, d'obtenir leur retrait. En revanche, tous les dangers contenus dans ces réformes, que le SNES-FSU pointe depuis le départ, sont bien en train de devenir réalité. La mobilisation devra reprendre avec force et détermination dès la rentrée, car aucune réforme n'est jamais définitive !

Quelles conséquences pour les parcours scolaires ?

Inégalités entre établissements

L'offre de spécialités est très différente d'un établissement à l'autre, d'une zone à l'autre, et pénalise les établissements des petites villes isolées. Outre la concurrence entre lycées que cela peut impliquer dans les zones urbaines, ceci débouche sur des inégalités fortes en termes d'opportunités de "parcours" pour les élèves, selon leur lieu de résidence.

Doc 2

Les 10 triplettes les plus fréquentes (en % des vœux des élèves)

Maths PC SVT	35,1	SES HGGSP HLP	3,9
Maths SES HGGSP	7	Maths PC HGGSP	3,4
Maths PC NSI / SI	6,3	Maths SVT SES	3,3
SES HGGSP LLCE	6	Maths PC SES	3,2
HGGSP HLP LLCE	4,1	Maths SES LLCE	2,5

Enseignements menacés

Les spécialités LLCE autres que l'Anglais sont fortement marginalisées (dans le Pas-de-Calais, seul l'Anglais est offert). Les spécialités artistiques et LCA, déjà peu offertes dans les calculs du Rectorat, sont souvent menacées par les chefs d'établissement qui tentent de ne pas les ouvrir au prétexte d'effectifs faibles. Combien de temps ces spécialités survivront-elles dans le lycée Blanquer ? De même, les inquiétudes sont fortes pour l'avenir des options d'Arts, de LCA ou de LV, qui risquent d'être rapidement sacrifiées sur l'autel de la pénurie de moyens...

Doc 1

	nb moyen de Spécialités / lycée
Nord	8,8
métropole lilloise	9,1
lycées isolés	7,3
Pas-de-Calais	8,5
Arras	9,7
agglo Lens-Hénin-Carvin	8
lycées isolés	7,5

« Libre choix » et fin des séries, le tour de passe-passe ?

Les "triplettes" les plus fréquemment choisies par les élèves reconduisent assez nettement les séries – ce qui pourrait être une bonne nouvelle... - mais les problèmes posés par les séries (hiérarchies, étanchéité) n'ont pas du tout disparu ! Ils sont simplement masqués derrière une fausse diversité de combinaisons, et un "libre choix" mensonger, puisque influencé par des déterminismes sociaux, et limité par les "contraintes d'organisation" des établissements. Tout ceci ne peut que les "parcours d'initiés" et les inégalités de scolarité entre élèves... Ainsi, ce ne sont pas les mêmes élèves qui abandonnent les maths ou qui les conservent, par exemple. De même, les "bons" élèves se concentrent sur les triplettes les plus fréquentes... très proches des séries actuelles, quand les élèves faibles risquent de se piéger tout seuls en cherchant l'originalité.

Doc 3

poids des 10 triplettes les plus fréquentes... (%)	
chez les meilleurs élèves	chez les élèves les plus faibles
88,3	56,6
poids de la triplette Maths+PC+SVT... (%)	
chez les meilleurs élèves	chez les élèves les plus faibles
55,9	15,1
poids des triplettes sans Maths... (%)	
chez les meilleurs élèves	chez les élèves les plus faibles
5,4	57,1

Note méthodologique

Doc 1 : données du rectorat de Lille (novembre 2018).

Doc 2 : enquête nationale du Snes-Fsu, auprès d'un échantillon de 2038 élèves, répartis dans 10 lycées et 6 académies (vœux du 3^{ème} trimestre).

Lecture : 35,1 % des élèves de 2^{nde} qui vont dans la voie générale demandent une triplette « maths + PC + SVT ».

Doc 3 : enquête nationale du Snes-Fsu, auprès d'un échantillon de 528 élèves, répartis dans 8 lycées et 4 académies ; vœux des 20 % des élèves aux meilleurs résultats, et des 20 % des élèves aux résultats les plus faibles dans chaque lycée (moyenne du 3^{ème} trimestre), hors vœux « voie technologique », « voie professionnelle » et « redoublement ».

Lecture : les 10 triplettes les plus fréquentes concentrent 88,3 % des vœux des meilleurs élèves, mais seulement 56,6 % des vœux des élèves les plus faibles.

... *Le vent mauvais...*

Quelles conséquences sur les conditions de travail ?

► Des emplois du temps profondément dégradés

La mise en place de triplettes « librement » choisies va obliger les lycées à aligner les horaires de nombreuses disciplines, pour permettre des combinaisons diverses. Le résultat ? Des contraintes très fortes sur l'ensemble des horaires. A la clé, des emplois du temps à trous, sur l'ensemble de la semaine, avec très peu de possibilité de demi-journées libérées.

► Des suppressions de postes et des classes surchargées

« La réforme du lycée va permettre d'avoir des classes normales, c'est-à-dire pas à 35 mais à 25 », disait Blanquer dans une interview en septembre 2018. Un mensonge parmi d'autres, car les suppressions de moyens vont aboutir à des classes toujours plus chargées, ce qui sera facilité par l'organisation en tronc commun / groupes de spécialités.

► Un suivi collectif des élèves beaucoup plus difficile

Les classes de 1ère doivent accueillir des élèves ayant des combinaisons diverses. A l'inverse, chaque groupe de spécialité pourra accueillir des élèves venant de plusieurs « classes ». Comment travailler collectivement pour le suivi des élèves, quand il n'y a plus d'équipe pédagogique clairement identifiée ? Il faut aussi s'attendre à une hausse du nombre de conseils de classes pour chaque enseignant.

► Des conflits inévitables avec les élèves autour des notes

Le contrôle continu implique que chaque note compte pour l'obtention du baccalauréat. Cela débouchera inévitablement sur des conflits plus nombreux avec les élèves (et les familles), pour chaque évaluation. Une source de tension permanente.

► Un stress permanent autour de l'évaluation

Autre source de tension, l'évaluation permanente. L'organisation des trois sessions d'« épreuves communes de contrôle continu » (pour les disciplines de tronc commun, mais aussi l'ensemble des spécialités pour la deuxième session) pèsera lourdement sur tout le cycle terminal.

► Une année scolaire raccourcie pour des programmes plus lourds

En 1ère, les programmes de spécialité devront être bouclés pour la fin du 2ème trimestre. En Terminale, les épreuves de spécialité pourraient avoir lieu en mars (!), pour être intégrées dans Parcoursup ! On imagine bien la pression sur les cours (et sur les projets de sorties et voyages...), puisqu'il faudra boucler des programmes lourds et ambitieux en un semestre !

► Des tensions entre enseignants autour des choix des élèves de 2nde et de 1ère

Que ce soit en 2nde (choix de « triplettes ») ou en 1ère (abandon d'une des 3 spécialités), les disciplines seront continuellement mises en concurrence. C'est l'assurance de tensions fortes et récurrentes entre enseignants, surtout dans un contexte de suppressions de postes, puisque chacun.e sera sur un siège éjectable.

► La réforme du lycée et du bac, une source inépuisable de souffrance professionnelle

Surcharge de travail et pression temporelle ; liberté pédagogique asphyxiée ; tensions entre collègues et affaiblissement du travail en commun ; conflits de valeur et dilemmes professionnels... Les réformes Blanquer vont faire exploser les risques psycho-sociaux pour les personnels.

Bac local, bac inégal !

Officiellement, 40% de la note finale des élèves relèvera d'une forme ou d'une autre de contrôle local. 50% si on intègre l'épreuve orale finale, dont les conditions de passation ressembleront sans doute à celles des TPE... Dans ces conditions, le diplôme final n'aura plus d'autre valeur que celle de la réputation du lycée où l'élève l'a préparé. C'est une rupture d'égalité profonde qui s'annonce pour les élèves et leur famille.

Emploi**Suppression du paritarisme : vos droits menacés...**

Commission paritaire ? Une instance où les élu.e.s du SNES-FSU peuvent vérifier, corriger, contester les décisions de l'administration concernant votre carrière. Et c'est bien là le problème... pour le gouvernement !

Le PPCR a permis d'obtenir un barème et des règles nationales pour l'obtention de la hors-classe. Ce barème qui prend en compte l'échelon et l'ancienneté acquise dans celui-ci permet à tous d'atteindre celle-ci, **au plus tard**, la troisième année dans le 11ème échelon alors que de nombreux collègues ne l'atteignaient jamais auparavant. Lors de la campagne 2019, les commissaires paritaires du SNES-FSU sont intervenus avant et pendant les CAPA afin de vérifier et faire corriger des éléments de barème dans les dossiers des collègues. Leurs prises de parole ont permis de lever des oppositions du recteur et de promouvoir des personnels sur le point de partir à la retraite.

Pour la classe exceptionnelle, le SNES-FSU a accompagné, pendant tout le mois de mai, les personnels dans leurs démarches pour candidater au vivier 1. Les modalités d'accès et leurs évolutions à chaque campagne font de ces candidatures un vrai parcours du combattant générant stress, déception et rancœur pour les collègues éconduits. Certaines modalités créent de véritables injustices qu'il est urgent de lever pour les prochaines campagnes, en

revoquant l'ensemble des conditions d'accès à la classe exceptionnelle. Les commissaires paritaires sont intervenus plusieurs fois auprès des services du rectorat pour démêler des situations et faire corriger des erreurs liées à la complexité des modalités d'accès au vivier 1. Le SNES-FSU continue de revendiquer une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. La bataille est désormais à mener pour faire de la classe exceptionnelle le nouveau débouché de carrière pour toutes et tous, comme l'a fait le SNES-FSU pour la hors-classe.

C'est tout ce travail des commissaires paritaires et des CAPA que veut supprimer le gouvernement avec son projet de réforme de la Fonction Publique, projet rejeté par l'ensemble des organisations syndicales. Le gouvernement s'apprête à supprimer un droit reconnu depuis 1946 (statut général républicain des fonctionnaires voté à l'unanimité à l'assemblée nationale) qui visait à lutter contre l'arbitraire des décisions et les passe-droits. Ce projet dangereux, adopté par l'assemblée nationale en première lecture le 28 mai, pose le cadre juridique qui permettrait au chef d'éta-

blissement, à partir de janvier 2020, de donner un avis préalable sur les mutations, de bloquer les promotions ou de mettre à pied un collègue 3 jours sans traitement et sans possibilité de recours. C'est l'arbitraire qui régnerait, l'administration et les chefs d'établissements décideraient seuls, sans aucun contre-pouvoir. Ce mépris pour les personnels et leurs représentants est l'un des motifs qui a amené le SNES-FSU et d'autres organisations syndicales à appeler à la grève le premier jour des examens. Cette mobilisation devra perdurer pour que le gouvernement renonce à ses projets iniques pour tous les fonctionnaires et les usagers des services publics. ■

Maéva Bismuth et Willy Leroux.

Réformes**Pour nos retraites : double peine !**

Les premiers textes concernant le système de retraite par points arriveraient sur le devant de la scène dès juillet, pour une application en janvier 2025, sans qu'à aucun moment dans les diverses commissions, le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites n'ait présenté la moindre simulation d'un projet prétendument plus simple et plus lisible (mais certainement pas plus juste !). La preuve : le SNES-FSU produit les premières projections chiffrées qui montrent ce dont on se doutait déjà : une dégradation importante des pensions.

En plus de cette régression programmée, s'ajouterait, dès l'automne, une réforme paramétrique du système actuel, créant un âge pivot (63 ans) en dessous duquel s'appliquerait un coefficient de minoration, sans que l'âge légal de départ, 62 ans, soit remis en cause : nouvelle décote s'ajoutant à la décote actuelle ! Procédé en place depuis le 01/01 pour les complémentaires privées Arrco et Agirc : un départ à 62 ans ampute la pension complémentaire de 10 % pendant 3 ans.

Pour mémoire, rien ne justifie une nouvelle dégradation des pensions : le système est à l'équilibre et ce, jusqu'en 2070 ! (rapport annuel du COR, juin 2018) ■

Eric Dufflos

Parcoursup**Le fiasco acte II**

Outre des problèmes de paramétrage dans certaines filières dont le ministère a reconnu les effets désastreux sur des milliers de candidats, Parcoursup, en soi, est un gigantesque bug : comment caser près d'un million de futurs étudiants dans un système d'études supérieures qui n'offre pas assez de places ?

Mission impossible. Sauf à vouloir marchandiser l'éducation en dirigeant les élèves vers des formations privées faute de place dans le public ! Enfin, pour ceux qui ont les moyens d'y accéder, car pour les autres, ce sera le plan Z d'une formation non souhaitée ou pas de plan du tout, si ce n'est la découverte du monde merveilleux du marché du travail, dont on connaît tous les affres quand on s'y présente avec le bac comme seul diplôme.

Emblématique de l'inéquité de ce système : les Instituts de Formation en Soins Infirmiers. A l'heure où l'on manque de personnel dans les hôpitaux, aucune place supplémentaire dans ces IFSI n'a été prévue, le concours d'entrée a été supprimé et une sélection par algorithme a privilégié les élèves de S (et encore, certains très bons dossiers ont été recalés !) aux ST2S, L et ES qui pouvaient brillamment réussir auparavant ! Des milliers de candidats à cette formation, pourtant très motivés, n'ont pas eu de place... ■

Sarah Chaudesaigues

<http://fsu.fr/La-retraite-par-points-machine-a-diminuer-les-pensions.html>

Accidents de service

De nouveaux droits pour les personnels

Une loi parue le 21 février 2019 ouvre de nouveaux droits pour la reconnaissance en imputabilité des accidents de service

Elle définit précisément la notion d'accident de service : « tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal. »

Cet accident peut avoir des conséquences physiques ou psychiques qui vont conduire, ou pas, l'agent à être placé en arrêt de travail. Dans ce cas, en plus de la reconnaissance d'imputabilité, l'agent peut obtenir

le placement en CITIS (Congés pour Invalidité Temporaire Imputable au Service). Dans tous les cas, il doit déclarer l'accident auprès du rectorat le plus tôt possible et remplir une déclaration d'accident de service, à renvoyer dans les 15 jours. Au cours de ce délai, l'agent ne doit pas apporter la charge de la preuve (c'est à l'administration de prouver que l'accident n'a pas de lien avec le service) mais justifier uniquement de sa matérialité (en signalant le plus rapidement possible l'accident au chef de service, par un constat médical...).

Quelles nouveautés ?

- Le chef de service n'intervient plus dans la déclaration et ne donne plus « sa version des faits », ce qui limite considérablement les entraves ou possibilités de refus.
- La journée de carence (mesure inefficace et injuste, invariablement dénoncée par la FSU) n'est pas appliquée en cas de reconnaissance en imputabilité et placement en CITIS.
- Les délais de réponse de l'administration sont plus cadrés qu'avant : délai de 1 à 4 mois après lequel, s'il y a demande de CITIS, le congé est provisoirement accordé.
- Passés les 15 jours entre l'accident et le délai de déclaration, l'agent conserve 2 ans pour faire établir un certificat médical qui constate les lésions psychiques (dépression, burn-out, trouble anxieux...) ou physiques. A compter de l'émission de ce CM, le délai d'envoi reste de 15 jours.

Les militant.e.s du SNES-FSU vous accompagnent à chaque étape de la démarche. Un accident qui n'est pas déclaré n'a pas « existé » pour notre administration. Appelez ou envoyez un mail à la permanence pour plus d'informations. ■

Ludivine Debaq

Retraités

Les métiers du grand âge

Dans le cadre de la concertation « grand âge et autonomie », Dominique Libault a présenté son rapport le 28 mars 2019. 175 propositions, 15 priorités (voir site FSU). La priorité N°1 concerne **les métiers et les personnels**.

Propositions : augmentation de salaire, norme minimale obligatoire d'indemnité kilométrique, **propositions pour la formation**, temps de coordination, création d'une fonction de « responsable d'unité de vie en EHPAD et de cadre qualité », mobilités favorisées...

« Il faut **adapter les capacités de formation aux besoins de recrutement et améliorer la polyvalence des personnels** ». Il s'agit aussi de « valoriser le développement de l'apprentissage et de l'alternance pour les métiers du grand âge ».

Le stage intergénérationnel du S3 de Lille reviendra sur ce dossier en janvier 2020, en faisant un point sur les propositions retenues, les filières existantes et les revendications de la FSU. ■

Agnès Huret



"Mais que fait le SNES-FSU ?"

Les années scolaires se suivent mais ne se ressemblent pas toujours.

Certaines peuvent marquer durablement une carrière lorsqu'un événement grave ou traumatique survient.

Par le biais du mail ou de la permanence du SNES-FSU, les collègues trouvent écoute et accompagnement lorsqu'ils traversent de telles situations. Les militant.e.s du SNES-FSU sont au côté des équipes pour venir en établissement, écouter les personnels, en animant des HIS, et accompagner les démarches collectives ou individuelles en alertant les différents services (DRH, accident de service, médecine de prévention, cellule Harcèlement).

Le SNES-FSU alerte régulièrement le rectorat sur l'absence de prise en charge ou les réponses inadaptées de l'administration en cas de crise. Les représentants FSU au CHSCT demandent des enquêtes puis les mènent dès qu'ils ont connaissance de tels événements. Mais pour cela ils ont besoin des informations de terrain que l'administration omet de transmettre.

Plus que jamais, la syndicalisation est un moyen indispensable et un rempart face au mépris et à l'indifférence de l'administration. ■

Départs à la retraite ou vers de nouvelles fonctions, mutations dans une autre académie... des militants s'en vont, et de nouveaux arrivent. Le SNES continue de défendre vos droits, de vous soutenir, de vous informer, et d'agir!

Secrétaire académique jusqu'en 2009, professeur émérite au point d'avoir réussi l'agrégation externe d'Histoire tout en enseignant à temps complet, commissaire paritaire par solidarité avec les autres militants et parce qu'il avait compris que les mandats politiques trouvaient aussi leur accomplissement dans les actes de gestion, sans concession avec son engagement syndical, **Michel Devred** est à bien des égards un militant dont le SNES-FSU peut s'honorer. Merci à toi Michel, pour tout ça et pour tout le reste, nous te souhaitons de prolifères et profitables lectures et voyages durant ta retraite bien méritée!



Mon premier congrès académique a été très enrichissant. A travers le thème « Quel syndicalisme pour gagner ? », on a pu aborder les difficultés que rencontre l'engagement syndical pour tenter de trouver ensemble des solutions. La façon dont est organisé le travail est très démocratique, avec la possibilité de voter les différentes propositions élaborées par le secrétariat académique, mais également les amendements que chacun-e pouvait déposer pour modifier ou compléter ces propositions. Se retrouver avec des syndiqué.e.s venu.e.s de toute l'académie m'a également réjoui. Pour le moment, mon objectif est de continuer à apprendre au contact des militant.e.s et de redonner aux autres le goût de l'engagement. **Mehdi Kaibous**

Syndiquée depuis 2010, S1 de mon collègue et siégeant au CTSD 62, je deviendrai l'an prochain permanencière au S3 afin de pouvoir - à une autre échelle que celle de l'établissement scolaire - écouter, informer les collègues qui se tournent vers le SNES et leur venir en aide. **Fiona Verhaeghe**

Pilier récent mais devenu essentiel à la section académique en s'occupant du secteur publications avec bonne humeur et beaucoup de patience, **Cécile Delianne** a aussi été commissaire paritaire et permanencière. Elle nous quitte à la rentrée 2019 pour Nantes.



Personnage essentiel au secteur CPE du SNES de Lille, élu à la CAPA et permanencier pendant de nombreuses années, **Guy Carpentier** est connu de tous pour son engagement auprès des collègues, du métier de CPE et du service public qu'il a défendus sans ménagement. Cet engagement prenait également sens dans son quotidien, au lycée Faidherbe, où il a pu inspirer de nombreux élèves et collègues par ses valeurs éducatives sans faille. Une carrière exceptionnelle pour un homme d'exception qui s'achève avec un départ en retraite mérité!

S1 au lycée Gambetta-Carnot d'Arras, membre du secteur informatique du S3, élu de la CAA, siégeant au CTA, et précurseur du CHSCTA, **Francis Lecher** y a porté ses valeurs humanistes et les couleurs de la voie technologique, lui qui a officié en BTS mécanique. Après avoir été enfin reconnu « exceptionnel » par l'Education nationale, il va maintenant pouvoir profiter de sa famille et des plaisirs de la vie, en attendant la prochaine manif!



Trésorier adjoint, **François Duceppe - Lamarre** est devenu, en arrivant au S3, un adepte des nouvelles technologies, téléphone portable et internet, qui lui étaient étrangères jusque-là. Il a choisi de mettre fin à sa fonction académique, afin de se consacrer davantage à sa famille, à ses recherches en Histoire et à ses élèves, tout en restant syndicalement actif dans son lycée.

Arrivé de l'académie de Marseille en 2013 où il avait déjà une petite carrière de jeune militant, **Benjamin Léopoldi** est vite devenu commissaire paritaire et permanencier. Très impliqué dans le secteur CPE, il nous quitte à la rentrée 2019 pour le lycée français de Beyrouth.

Syndiquée au SNES depuis que je suis stagiaire, j'ai pu recevoir de précieux conseils lors des mutations et des stages syndicaux. J'ai souhaité pouvoir aider les collègues à mon tour. Et, après des passages furtifs lors des mutations cette année, j'ai décidé de m'investir davantage au S3 en participant à une permanence quotidienne à partir de septembre. **Laetitia Logeon**

Professeure de Lettres et S1 dans son collège, **Nicole Courselle** est devenue représentante des adjoints d'enseignement, puis commissaire paritaire chez les certifiés. Elle a parallèlement assumé la fonction de trésorière, avec une probité et une disponibilité remarquables. Grâce à elle et à ses adjoints, le SNES-FSU de Lille est propriétaire de son local. Elle a aussi géré l'organisation matérielle des formations, des congrès, des manifestations, des élections, pour que ces moments indispensables de la vie syndicale se déroulent au mieux, sans compter ses heures. Si elle prend une retraite professionnelle bien méritée, elle ne s'éloignera pas beaucoup du S3 et prendra en charge la trésorerie du S1 des retraités.



Licenciés en une journée ! Calingaert, la fin d'un partenariat

Lundi 27 juin, en fin d'après-midi, c'est avec stupeur que nous avons appris, par la graphiste de l'imprimerie Calingaert avec qui nous travaillions depuis des années, que la vingtaine de salariés étaient licenciés et que l'entreprise fermait définitivement ses portes, sans préavis ! Si les employés connaissaient les difficultés de leur entre-

prise, ils étaient loin d'imaginer que, venus travailler le matin-même comme d'habitude, ce serait leur dernière journée. Non, ce n'est pas le scénario du nouveau film de Stéphane Brizé, c'est la réalité à laquelle ont été confrontés ces travailleurs manipulés par un patron qui non seulement leur a caché la situation catastrophique dans

laquelle se trouvait l'imprimerie mais n'a pas daigné, une fois sa liquidation prononcée, la leur annoncer lui-même. Le SNES-FSU témoigne tout son soutien aux salariés victimes de ces pratiques abjectes et leur souhaite bonne chance dans la poursuite de leur vie professionnelle. ■